

ACADEMIE DE GRENOBLE

ETABLISSEMENT 0731441V

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 1

Date de convocation : 10 octobre 2022

Présidence de : Nathalie VIGNE PAULHAN

Quorum : 16

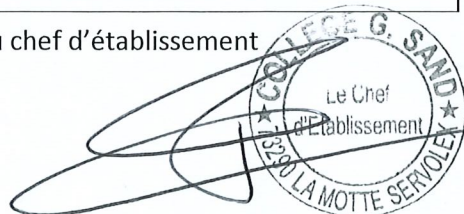
Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 3

Date du CA : 20 octobre 2022

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	DECISIONS	NUMERO D'ACTE	PIECES JOINTES
Délégation de signatures	Vote		
Recrutement des personnels	Vote		
Convention Gymnase	Vote		
Convention Fraise Melba	Vote		
Convention Grésivaudan	Vote		
Convention mécanique des fluides	Vote		
DBM	Vote		
Tarifs et dégradations	Vote		
Critères d'attribution du fonds social	Vote		

Signature du chef d'établissement



COLLEGE G. SAND
Le Chef
d'Etablissement
73220 LA MOTTE SERVOLEX

Signature du secrétaire de séance



COLLEGE G. SAND
La Principale
Adjointe
73220 LA MOTTE SERVOLEX

Nombre de présents en début de séance à 18h02 : 22

Le secrétaire de séance est nommé parmi les représentants de la direction.

1 APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRÉCEDENTE

Ce conseil débute avec l'approbation du dernier Conseil d'Administration du 04 juillet 2022, le compte rendu a été adressé par mail à tous les participants.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

2 INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL, SON REGLEMENT ET LES INSTANCES

Il est distribué à l'assemblée une version en vigueur du décret n°2020-1632 du 21 décembre 2020 ainsi que le projet de règlement intérieur que souhaite soumettre le chef d'établissement au vote du CA.

Mme Vigne Paulhan nous présente le règlement Intérieur du CA ainsi que le décret promulgué le 21 décembre 2020 qui permet la possibilité de déléguer des compétences propres à la commission permanente, en application du dernier alinéa de l'article L. 421-4. Ces délégations sont mentionnées parmi les points : 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de l'article R. 421-20

Les sujets qui peuvent être pris en charge par la commission permanente sont énumérés dans le décret du point 6 aux point 12 exceptions faites du point 11.

Les membres du CA valide la création d'une commission permanente avec la délégation du point 12 du décret : « Il adopte un plan de prévention de la violence, qui inclut notamment un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement ».

La principale indique que le plan de prévention concernant la lutte contre le harcèlement devra être formalisé d'ici la fin de l'année scolaire.

Vote sur l'acceptation du règlement intérieur du CA

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

Vote sur la création de la commission permanente

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

- Installation des instances :
 - Commission permanente
 - Conseil de discipline

Les représentants des personnels et les représentants des élèves ont transmis leurs listes respectives à la direction.

Les parents d'élèves rendent leur liste en séance.

Concernant l'installation du CESCE, la principale précise que cette instance ne se restreint pas aux membres du CA et qu'elle sera constituée ultérieurement.

3 DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

Délégation de signature est demandée par le chef d'établissement en faveur de Mme Lamesta, principale adjointe du collège.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

Une demande est faite par le chef d'établissement aux membres du CA d'accorder à Mme Gaillard une délégation de signature.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

4 DELEGATION DU CA ACCORDÉE AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LES PASSATIONS DE MARCHÉS

(Concernant uniquement les incidences financières annuelles)

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

5 RECRUTEMENT DES PERSONNELS

Il est attribué par le conseil d'administration au chef d'établissement la capacité de recruter des AED.

Le chef d'établissement explique qu'il faut voter de façon rétroactivement le recrutement de deux AED de préprofessionnalisation. Cela concerne l'année scolaire 2021-2022.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

Le chef d'établissement soumet au vote le recrutement de trois AED de préprofessionnalisation, pour l'année scolaire 2022-2023.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

Le chef d'établissement soumet au vote le recrutement AED de l'établissement en fonction de leur quotité, pour l'année scolaire 2022-2023.

- 3 AED à 100%
- XX aed à 75%
- XXX AED à 50%

Les trois votes obtiennent l'unanimité.

6 ACTION D'INTENTER OU DE DEFENDRE EN JUSTICE

Il est accordé par le CA le droit d'intenter ou défendre en justice pour le Chef d'établissement

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	22	0	0

Arrivée de M. Luc Berthoud, les membres du CA passent à 23.

7 CONTRATS ET CONVENTIONS

- Convention tripartite avec la mairie et le département concernant la mise à disposition du Gymnase de l'Epine.

Mr Berthoud précise que des travaux au niveau du mur d'escalade impacteront les séances d'EPS sur une courte période, en février 2023.

Mme Vigne souligne le fait que les enseignants d'EPS ont d'ores et déjà été avertis par les services de la mairie.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

- Convention tripartite entre le département, l'établissement et l'association Fraise Melba.

Cette convention concerne le projet mené avec cinq classes de 4^{ème} autour de la communication avec le partenariat de France Bleu.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

- Convention avec le lycée du Grésivaudan concernant la mise à disposition de matériel adapté (fauteuil roulant sportif).

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

- Convention entre l'établissement et la mairie.

Cette convention concerne le spectacle « La Mécanique des Fluides », proposé à la salle St Jean, le 17/01/2023 pour les 6 classes de 4^{ème}.

Ce projet sera financé par le Pass Culture et entre dans le cadre de l'éducation à la sexualité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

8 DBM

L'adjointe gestionnaire explique en quoi consiste une décision budgétaire modificative.

Elle fait état de l'augmentation des factures de viabilisation (Gaz et Electricité), les crédits alloués à ce domaine étant épuisé, il convient de faire un prélèvement sur fonds de réserves d'un montant de 11 000€. Le nombre de jour de fonctionnement après cette DBM sera de 65 jours (source Lycée Monge, agence comptable).

Mme Gaillard indique qu'une future DBM pourrait être à l'ordre du jour du prochain CA.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

9 PARTICIPATION DES FAMILLES AU VOYAGE A BATH

Un voyage au mois d'avril 2023 à Bath avec la classe de 5è I pour une durée de 6 jours a été voté lors du précédent CA.

Les élèves seront accueillis dans les familles. Il faudra prévoir le passeport et le visa. La proposition de participation financière des familles s'élevait à 430 euros.

Après demande de devis, sur l'AJI (site d'appel d'offre), ce montant doit être revu à la hausse et s'élève à 450€ par famille.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

10 TARIFS DES DEGRADATIONS

Accord pour permettre l'encaissement des sommes dues suite à des dégradations liées à des actes volontaires et /ou malveillants.

Carnet de correspondance : 3 €

Carte Self 5 € pour enfant - 10€ pour enseignant

Perte clé 15€ perte manuel scolaire : 16€

Dégradation d'un livre 8€ - livre du CDI au prix courant

Dégradations de matériels, bien mobiliers ou immobiliers, vaisselles : prix courant

Lignes photocopies à 20cts

Ligne café pour accueil stagiaire ou partenaire extérieur : 60cts

Tarif de location de salle : Amphi 30€ et Salle à 20€.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

11 CRITERES D'ATTRIBUTION DU FONDS SOCIAL

Il s'agit d'aides financières données par l'Etat.

Les critères d'attributions notifiés dans le tableau présenté pourront être appliqués à titre exceptionnel pour une aide d'urgence.

L'attribution des fonds sociaux se fera sur la base d'un dossier présenté par l'assistante sociale ou par le service gestion et sera soumis à l'avis de la commission.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	23	0	0

Avant d'aborder les questions diverses, le chef d'établissement apporte des précisions sur 2 points d'actualité :

- **Evaluation du Collège** : des questionnaires vont être soumis aux différents membres de la communauté éducative, au retour des vacances d'automne.

Ces questionnaires, associés à d'autres indicateurs, constitueront la base de réflexion pour la suite de l'autoévaluation.

- **Passage au progiciel Opale** : l'établissement est inscrit à la vague 4 du passage à Opale.

Cet outil sera obligatoire d'ici 2026 pour tous les EPLE.

Ce changement d'outil comptable induit des évolutions de pratiques conséquentes ainsi qu'une formation chronophage pour le service gestion, dès le mois de novembre.

Questions des représentants du personnel enseignant et d'éducation :

- Demande d'agrandissement du garage à vélos devenu trop exigu.

Cette question a été abordée en concertation avec le service des bâtiments du Département. Une piste d'agrandissement est à l'étude.

En début de semaine, Mme Gaillard a re-questionné la référente travaux de l'établissement sur l'avancement du projet. Cette dernière doit se renseigner sur la faisabilité de ce projet, qui pourrait être remis en question par le plan vélo.

- Demande de bénéficier d'une salle de restauration plus adaptée.

Mme Vigne indique que depuis la fin de l'année dernière, avec l'assouplissement des règles sanitaires, il est de nouveau possible de se restaurer au restaurant scolaire.

Un espace, avec claustra, avait été mis en place l'an dernier. Il n'a pas été réinstallé à la rentrée compte tenu du nombre réduit de commensaux. Mme Gaillard souligne le flux très tendu au niveau du service compte tenu d'un nombre élevé de DP élève (avoisinant les 500).

L'établissement ne dispose pas de salle plus appropriée, vu le taux d'occupation des salles global. Par contre une attention particulière a été mise en place, depuis le début d'année scolaire, pour éviter l'occupation de ce lieu par des formations, sur la pause méridienne.

A cette occasion Mesdames Vigne et Gaillard précisent que les études pour la restructuration se poursuivent. Un représentant des personnels questionne sur l'avancement de cette restructuration. Mme Gaillard indique que pour l'instant le calendrier semble être respecté, que le projet doit repasser devant les élus du Département pour des problématiques de budget.

Un personnel enseignant souligne le fait que les personnels n'ont pas été associés au projet de restructuration, Mme Vigne précise qu'il s'agit essentiellement d'une restructuration visant à réduire les consommations énergétiques (changements d'huissières, isolation par l'extérieur...) et non une réorganisation fonctionnelle. Elle rajoute que l'adjointe gestionnaire, avec l'agent de maintenance, ont proposé un aménagement des plans pour la salle des professeurs.

- Demande une répartition du budget matériel par matière.

Mme Gaillard et Mme Vigne sont d'accord avec cette construction budgétaire. Par contre Mme Gaillard précise qu'à cette heure la dotation de fonctionnement n'a pas été encore communiquée, mais que l'élaboration du budget risque d'être compliquée du fait du contexte budgétaire global.

Questions des représentants des élèves.

- Au vu du gaspillage constaté et de la quantité importante de déchets provoqués serait-il possible de ne plus faire appel à un traiteur en cas de restauration scolaire fermée.

Mme Vigne explique que compte tenu des absences de certains personnels territoriaux, le service de demi-pension ne pouvait pas être assuré dans les conditions habituelles durant la totalité de la semaine du 17 au 24 octobre 2022 d'absence.

Sur les deux premiers jours de la semaine (lundi et mardi), la solution traiteur préconisée par les services du département a été mise en place. Certaines difficultés ont conduit le chef d'établissement à fermer le service de restauration les deux derniers jours (jeudi, vendredi).

Il a été proposé aux familles, le désirant, de fournir un panier repas à leur enfant.

Un représentant des parents indique que les élèves préfèrent apporter leur pique-nique, et demande s'il serait possible de proposer cette solution d'une façon pérenne, comme cela se fait déjà dans d'autres pays.

Un représentant des enseignants indique que la demi-pension est aussi un gage d'égalité au niveau de l'alimentation.

Un autre parent soulève la problématique de la gestion des déchets, et demande pourquoi « tout était emballé » séparément, et que certains agents présents auraient pu servir.

Mme Gaillard répond que le conditionnement individuel est un élément indispensable pour garantir les conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Mmes Gaillard et Vigne expriment leurs préoccupations par rapport au fonctionnement du restaurant scolaire après les vacances d'automne. Certes cette semaine il y avait deux agents en arrêt maladie, non remplacés, mais même lorsque l'équipe est au complet, les agents ayant tous des restrictions médicales, cela devient très problématique (plus de personnels en capacité de faire la « grosse plonge », de sortir les poubelles, et de ranger la vaisselle). Une réunion avec les Département est prévu le lendemain, vendredi 21-10-2022, à ce sujet.

- Est-il possible de faire bénéficier aux élèves du collège la passation du PSC1.

Mme Vigne répond que cette demande pourrait être étudiée lors du prochain CESCE, et qu'il convient d'étudier sa faisabilité avec l'arrivée de la nouvelle infirmière scolaire.

Un parent dit que cette formation peut être effectuée par une association. Mme Gaillard précise que cette solution présenterait un coût assez élevé.

19h26 la séance du 1^{er} conseil d'administration est levée.